



Strasbourg, le 17 juin 2024

CDL-PL-OJ(2024)002ann-rev
Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

**139^e SESSION PLENIERE
VENISE
Scuola Grande di San Giovanni Evangelista**

**Vendredi 21 juin 2024 (9:30-17:30)
Samedi 22 juin 2024 (9:30-12:00)**

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE REVISE

INSCRIPTION A L'ACCES A VENISE

[Homepage](http://www.venice.coe.int) | [Contributo di Accesso \(cda.ve.it\)](https://cda.ve.it)

<https://cda.ve.it/>

Vendredi 21 juin 2024

09:30-11:00

*Adoption de l'ordre du jour
Communications
Coopération
Suites données aux précédents avis de la Commission
Echanges de vues*

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Communication de la Présidente

La Présidente présentera ses activités récentes ([CDL\(2024\)024](#)).

3. Communication du Bureau élargi

La Commission sera informée des discussions tenues lors de la réunion du Bureau élargi du 20 juin 2024.

4. Communication du Secrétariat

La Secrétaire de la Commission fournira des informations sur la session.

5. Coopération avec le Comité des Ministres

Dans le cadre de sa coopération avec le Comité des Ministres, la Commission tiendra un échange de vues avec M. Eros Gasperoni, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant Permanent de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe.

6. Coopération avec l'Assemblée parlementaire

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Sergiy Vlasenko, représentant de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur la coopération avec l'Assemblée parlementaire.

L'avis urgent sur le projet de loi de la Géorgie sur la transparence de l'influence étrangère ; l'avis sur les suites données à l'avis conjoint sur le projet d'amendements au code électoral et au règlement intérieur du Parlement géorgien ; l'avis sur les amendements au Code électoral qui abolissent les quotas de genre en Géorgie ; le projet d'avis sur le projet de loi constitutionnelle sur la protection des valeurs familiales et des mineurs de la Géorgie ; l'avis urgent conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des Droits humains et de l'État de droit du Conseil de l'Europe sur le projet de loi modifiant la Loi sur le Conseil national de la magistrature de la Pologne et le rapport sur une réglementation des logiciels espions conforme à l'État de droit et aux droits humains : aperçu et considérations initiales entrent dans le cadre de la coopération avec l'Assemblée parlementaire (voir points 14, 19 et 22).

7. Coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Thibaut Guignard, Président de la Commission de suivi, sur sa coopération avec le Congrès.

8. Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques (20 juin 2024)

Le président du Conseil informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion du 20 juin 2024.

Le projet d'avis sur les amendements au Code électoral qui abolissent les quotas de genre en Géorgie ; le projet d'avis sur les suites données à l'avis conjoint sur le projet d'amendements au code électoral et au règlement intérieur du Parlement géorgien ; le projet d'avis intérimaire sur les éventuelles solutions législatives pour la conduite des futures procédures électorales en Haïti ; le projet d'avis sur la mise en œuvre partielle du vote par correspondance en République de Moldova et la déclaration interprétative révisée du Code de bonne conduite en matière électorale sur la stabilité du droit électoral sont traités aux points 14, 15, 17 et 22.

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

9. Échange de vues avec la Regione del Veneto

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un/e représentant/e de la Regione del Veneto (à confirmer).

10. Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise

La Commission sera informée des suites données à ses avis précédents (voir document [\(CDL\(2024\)025\)](#) :

- Bosnie-Herzégovine – Avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi de la Republika Srpska concernant le registre spécial et la publicité du travail des organisations à but non lucratif ([CDL-AD\(2023\)016](#)) ;
- Bosnie-Herzégovine – Avis sur certaines questions relatives au fonctionnement de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine ([CDL-AD\(2024\)002](#)) ;
- République de Moldova – Avis conjoint de la Commission de Venise et du BIDDH sur les suites données à l'avis conjoint sur les amendements au Code électoral et autres lois connexes concernant l'inéligibilité de personnes liées à des partis politiques déclarés inconstitutionnels ([CDL-AD\(2023\)048](#)) ; Mémoire amicus curiae conjoint de la Commission de Venise et du BIDDH sur l'inéligibilité de personnes liées à des partis politiques déclarés inconstitutionnels ([CDL-AD\(2023\)049](#)) ;
- Norvège – Avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur la législation électorale ([CDL-AD\(2010\)046](#)) ;
- Espagne – Avis sur les exigences en matière d'Etat de droit relatives aux amnisties, eu égard en particulier à la proposition de loi parlementaire espagnole « sur la loi organique sur l'amnistie pour la normalisation institutionnelle, politique et sociale de la Catalogne » ([CDL-AD\(2024\)003](#)) ;

Sous les points 13, 14 et 18, la Commission sera invitée à discuter, en vue de leur adoption, de cinq avis sur les suites données.

La Commission sera informée des activités sur les suites données qui ont été menées depuis la dernière session.

11. Missions d'observation

La Commission sera informée de la participation de la Commission de Venise, comme conseillère juridique, aux missions d'observation électorale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe :

- Macédoine du Nord, élections présidentielles et parlementaires, 24 avril et 8 mai 2024 ;
- Bulgarie, élections parlementaires anticipées, 9 juin 2024.

M. Gerardo de Icaza, directeur de la coopération et de l'observation électorales, Organisation des États américains, présentera le manuel pour les missions d'observation électorale.

13. Bosnie-Herzégovine

1. *Projet d'avis sur le mode d'élection des juges à la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine*

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec H S.E. Željko Komšić, membre de la présidence de la Bosnie-Herzégovine et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2024\)020](#)) (TvD/AK/is) sur le mode d'élection des juges à la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, rédigé sur la base des commentaires de Mme Baricová, M. Grabenwarter, Mme Hanna Suchocka (Présidente honoraire, experte), M. Kaarlo Tuori (Président honoraire, expert) et M. Paolo Carozza (ancien membre au titre des Etats-Unis d'Amérique, expert). Cette demande d'avis a été présentée par la présidence de Bosnie-Herzégovine le 15 mars 2024.

La préparation de cet avis s'inscrit dans le cadre du [Mécanisme de coordination des services d'experts \(ECM\)](#), qui fait partie du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe « [Facilité horizontale](#) pour les Balkans occidentaux et la Türkiye ».

11:00-11:30

Pause-café

11:30-13:00

Discussion et adoption des avis concernant des Etats

13. Bosnie-Herzégovine (suite)

2. *Projet d'avis intérimaire sur les suites données aux avis précédents sur le Conseil supérieur des Juges et des Procureurs de la Bosnie-Herzégovine*

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mr Željko Bogut, Secrétaire général du Ministère de la justice de Bosnie-Herzégovine, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis intérimaire sur les suites données ([CDL\(2024\)019](#)) (MS/DV/es/tp) aux avis précédents sur le Conseil supérieur des Juges et des Procureurs de la Bosnie-Herzégovine ([CDL-AD\(2021\)015](#), [CDL-AD\(2014\)008](#), [CDL-AD\(2012\)014](#)) ([CDL-REF\(2024\)023](#)), rédigé sur la base des commentaires de Mme Baricová, M. Kuijer, M. Sørensen et M. James Hamilton (ancien membre au titre de l'Irlande, expert). Cette demande d'avis a été présentée par le ministre de la Justice de Bosnie-Herzégovine le 10 mai 2024. Les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur l'Amérique latine examineront ce projet d'avis intérimaire lors de leur réunion conjointe du 20 juin 2024.

La préparation de cet avis sur les suites données s'inscrit dans le cadre du [Mécanisme de coordination des services d'experts \(ECM\)](#), qui fait partie du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe « [Facilité horizontale](#) pour les Balkans occidentaux et la Türkiye ».

19. Pologne

Avis urgent conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des Droits humains et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur le projet de loi modifiant la Loi sur le Conseil national de la magistrature de la Pologne

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Dariusz Mazur, ministre adjoint de la justice de Pologne, et à entériner l'avis urgent de la Commission de Venise et de la Direction générale des Droits humains et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe ([CDL-PI\(2024\)009](#)) (SGM/TP/sd) sur le projet de loi modifiant la Loi sur le Conseil national de la magistrature de Pologne ([CDL-REF\(2024\)015](#) et [CDL-REF\(2024\)016](#)), rédigé sur la base des observations de M. Barrett, M. Dimitrov, M. Grabenwarter, Mme Nussberger, M. Kaarlo Tuori (président honoraire, expert), et de M. Gerhard Reissner (expert de la DGI). Cette demande d'avis a été présentée par la Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 7 mars 2024. Par lettre du 15 avril 2024, le ministre de la Justice de Pologne a demandé à la Commission de Venise d'adopter le présent avis dans le cadre de la procédure d'urgence, et l'avis a été publié le 8 mai 2024, en vertu de l'article 14a du règlement intérieur révisé de la Commission de Venise, et conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)).

15. Haïti

Projet d'avis sur les éventuelles solutions législatives pour la conduite des futures procédures électorales en Haïti

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Francisco Guerrero, Secrétaire au renforcement de la démocratie de l'Organisation des États Américains (OEA), et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2024\)023](#)) (SGM/PG/ew) sur les éventuelles solutions législatives pour la conduite des futures procédures électorales en Haïti, rédigé sur la base des commentaires de M. Frendo, M. Holmøyvik, Mme Otálora Malassis et M. Séners. Cette demande d'avis a été présentée par le secrétaire général de l'Organisation des États Américains le 4 mars 2024. Les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur l'Amérique latine examineront ce projet d'avis intérimaire lors de leur réunion conjointe du 20 juin 2024. Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet d'avis intérimaire lors de sa réunion du 20 juin 2024.

12. Arménie

Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et la Direction Générale de la démocratie et de la dignité humaine (DGII) sur le projet de loi sur les minorités nationales

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits humains et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe ([CDL\(2024\)021](#)) (RG/DF/sb) sur le projet de loi sur les minorités nationales ([CDL-REF\(2024\)010](#) et [CDL-REF\(2024\)027](#)), rédigé sur la base des commentaires de Mme Bílková, Mme Gerards, M. Velaers, M. Francesco Palermo (expert de la DGII) et Mme Federica Prina (experte de la DGII). Par lettre du 25 janvier 2024, M. Grigor Minasyan, ministre de la Justice de l'Arménie, a demandé un avis sur le projet de loi sur les minorités nationales par le biais d'une lettre adressée à la Direction Générale de la démocratie et de la dignité humaine (DG II). Le 1^{er} mars 2024, les autorités arméniennes ont demandé l'implication de la Commission de Venise dans l'examen du projet de loi sur les minorités nationales.

La préparation de cet avis s'inscrit dans le cadre du [Mécanisme de Réponse Rapide \(QRM\)](#), co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur [Partenariat pour une bonne gouvernance phase II](#).

13:00-14:30

Déjeuner

14:30-15:45

Discussion et adoption des avis concernant des Etats

17. République de Moldova

Projet d'avis sur le projet de loi de la République de Moldova sur la mise en œuvre partielle du vote par correspondance

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Vitali Gavrouc, membre de la Commission des droits de l'homme et des relations interethniques de la République de Moldova et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2024\)022](#)) (PG/VD/sd) sur la mise en œuvre partielle du vote par correspondance en République de Moldova, rédigé sur la base des commentaires de M. Barrett, M. Holmøyvik et Mme Milașiūtė. Cette demande d'avis a été présentée par le président du Parlement de la République de Moldova le 3 mai 2024. Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 20 juin 2024.

La préparation de cet avis s'inscrit dans le cadre du [Mécanisme de Réponse Rapide \(QRM\)](#), cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur [Partenariat pour une bonne gouvernance phase II](#).

18. Monténégro

La Commission est invitée à procéder à un échange de vues avec M. Bojan Božović, secrétaire d'État au ministère des affaires européennes du Monténégro, et Mme Jelena Grdinic, directrice générale de la direction de la législation pénale et civile du ministère de la justice du Monténégro, ainsi qu'à :

1. Avis urgent sur les suites données sur les projets d'amendements révisés à la loi sur le Conseil judiciaire et les juges

à entériner l'avis urgent ([CDL-PI\(2024\)007](#)) (NS/DV/as) sur les projets d'amendements révisés à la loi sur le Conseil judiciaire et les juges du Monténégro ([CDL-AD\(2022\)050](#)) ([CDL-AD\(2023\)011](#)) ([CDL-REF\(2024\)009](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Cartabia et M. Dimitrov. Cette demande d'avis urgent a été présentée par le ministre de la Justice du Monténégro le 1^{er} avril 2024 et l'avis a été publié le 6 mai 2024 en vertu de l'article 14a du règlement intérieur révisé de la Commission de Venise, et conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)).

La préparation de cet avis urgent sur les suites données s'inscrit dans le cadre du [Mécanisme de coordination des services d'experts \(ECM\)](#), qui fait partie du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe « [Facilité horizontale](#) pour les Balkans occidentaux et la Türkiye ».

2. Avis urgent sur les suites données aux avis sur la loi relative au Ministère public

à entériner l'avis urgent ([CDL-PI\(2024\)012](#)) (ML/TvD/ms) sur les suites données aux avis sur la loi relative au Ministère public du Monténégro ([CDL-AD\(2008\)005](#), [CDL-AD\(2011\)010](#), [CDL-AD\(2012\)024](#), [CDL-AD\(2013\)028](#), [CDL-AD\(2014\)042](#), [CDL-AD\(2015\)003](#), [CDL-AD\(2021\)012](#), [CDL-AD\(2021\)030](#)), ([CDL-REF\(2024\)011](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Deskoska, M. Gaspar et M. Vilanova Trias. Cette demande d'avis urgent a été présentée par le ministre de la Justice du Monténégro le 1^{er} avril 2024 et l'avis a été publié le 16 mai 2024, en vertu de l'article 14a du règlement intérieur révisé de la Commission de Venise, et conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)).

La préparation de cet avis urgent sur les suites données s'inscrit dans le cadre du [Mécanisme de coordination des services d'experts \(ECM\)](#), qui fait partie du programme conjoint de l'Union

européenne et du Conseil de l'Europe « [Facilité horizontale](#) pour les Balkans occidentaux et la Türkiye ».

3. Avis urgent sur les suites données aux avis sur la loi relative au Bureau spécial du ministère public

à entériner l'avis urgent ([CDL-PI\(2024\)011](#)) (ML/TvD/ms) sur les suites données aux avis sur la loi relative au Bureau spécial du ministère public du Monténégro ([CDL-AD\(2014\)041](#), [CDL-AD\(2015\)002](#), [CDL-AD\(2021\)012](#), [CDL-AD\(2021\)030](#)) ([CDL-REF\(2024\)012](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Deskoska, M. Gaspar et M. Vilanova Trias. Cette demande d'avis urgent sur les suites données a été présentée par le ministre de la Justice du Monténégro le 1^{er} avril 2024 et l'avis a été publié le 16 mai 2024 en vertu de l'article 14a du règlement intérieur révisé de la Commission de Venise, et conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)).

La préparation de cet avis urgent sur les suites données s'inscrit dans le cadre du [Mécanisme de coordination des services d'experts \(ECM\)](#), qui fait partie du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe « [Facilité horizontale](#) pour les Balkans occidentaux et la Türkiye ».

4. Avis urgent sur le projet de loi sur la prévention de la corruption

à entériner l'avis urgent ([CDL-PI\(2024\)008](#)) (TvD/ML/es) sur le projet de loi sur la prévention de la corruption du Monténégro ([CDL-REF\(2024\)013rev](#)), rédigé sur la base des observations de M. Holmøyvik, M. Voyatzis, Mme Trstenjak (ancien membre suppléant au titre de la Slovénie, experte), et Mme Elena Koncevičute (experte, Commission de Venise). Cette demande d'avis urgent a été présentée par le ministre de la Justice du Monténégro le 1^{er} avril 2024 et l'avis a été publié le 21 mai 2024 en vertu de l'article 14a du règlement intérieur révisé de la Commission de Venise, et conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)).

La préparation de cet avis urgent s'inscrit dans le cadre du [Mécanisme de coordination des services d'experts \(ECM\)](#), qui fait partie du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe « [Facilité horizontale](#) pour les Balkans occidentaux et la Türkiye ».

5. Avis urgent sur le projet de modifications de la loi sur la saisie et la confiscation des avantages matériels provenant d'activités criminelles

à entériner l'avis urgent ([CDL-PI\(2024\)010](#)) (DV/tp) sur le projet de modifications de la loi sur la saisie et la confiscation des avantages matériels provenant d'activités criminelles du Monténégro ([CDL-REF\(2024\)017](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Nussberger, M. Pinelli et M. James Hamilton (ancien membre au titre de l'Irlande, expert) Cette demande d'avis urgent a été présentée par le ministre de la Justice du Monténégro le 1^{er} avril 2024 et l'avis a été publié le 22 mai 2024 en vertu de l'article 14a du règlement intérieur révisé de la Commission de Venise, conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)).

La préparation de cet avis s'inscrit dans le cadre du [Mécanisme de coordination des services d'experts \(ECM\)](#), qui fait partie du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe « [Facilité horizontale](#) pour les Balkans occidentaux et la Türkiye ».

15:45-16:00

Pause café

16:00-17:30

Discussion et adoption des avis concernant des Etats

14. Géorgie

1. *Projet d'avis sur les suites données à l'avis conjoint sur le projet d'amendements au code électoral et au règlement intérieur du Parlement géorgien*

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2024\)012](#)) (MJ/PG/es) sur les suites données à l'avis conjoint sur le projet d'amendements au code électoral et au règlement intérieur du Parlement géorgien ([CDL-AD\(2024\)047](#)) ([CDL-REF\(2024\)018](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Alivizatos, M. Frendo et Mme Pabel. Cette demande d'avis sur les suites données a été présentée par la Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire le 7 mars 2024. Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet d'avis sur les suites données lors de sa réunion du 20 juin 2024.

2. *Projet d'avis sur les amendements au Code électoral qui abolissent les quotas de genre*

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2024\)018](#)) (MJ/gb/ms) sur les amendements au Code électoral qui abolissent les quotas de genre de la Géorgie ([CDL-REF\(2024\)014](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Alivizatos, M. Frendo et Mme Pabel. Cette demande d'avis a été présentée par la Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 16 avril 2024. Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 20 juin 2024.

3. *Avis sur le projet de loi constitutionnelle sur la protection des valeurs familiales et des mineurs*

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2024\)014](#)) (MS/gb) sur le projet de loi constitutionnelle sur la protection des valeurs familiales et des mineurs de la Géorgie ([CDL-REF\(2024\)020](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Otty, Mme Kiener et M. Velaers. Cette demande d'avis a été présentée par la Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 16 avril 2024. Les sous-commissions sur les droits fondamentaux et sur la non-discrimination examineront ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 20 juin 2024.

4. *Projet d'avis urgent sur la Loi de la Géorgie sur la transparence de l'influence étrangère*

La Commission est invitée à examiner à entériner l'avis urgent ([CDL-PI\(2024\)013](#)) (SGM/DF/sd) sur la Loi de la Géorgie sur la transparence de l'influence étrangère ([CDL-REF\(2024\)021](#), [CDL-REF\(2024\)022](#) et [CDL-REF\(2024\)026](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Bílková, Mme Kjerulf Thorgeirsdottir, M. Kaye et M. Knežević. Cette demande d'avis urgent a été présentée par le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 15 avril 2024 et l'avis a été publié le 21 mai 2024 en vertu de l'article 14a du règlement intérieur révisé de la Commission de Venise, conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)).

16. Kirghizistan

1. *Projet d'avis sur le projet de loi sur les amendements au Code des infractions administratives introduisant des peines pour l'insulte et la calomnie*

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2024\)016](#)) (VD/MS/as), sur le projet de loi sur les amendements au Code des infractions administratives de la République kirghize introduisant des peines pour l'insulte et la calomnie ([CDL-REF\(2024\)018](#)), rédigé sur la base des commentaires de Mme Bílková, Mme Kjerulf

Thorgeirsdottir et M. Pinelli. Cette demande d'avis a été présentée par le ministre de la Justice du Kirghizistan le 22 avril 2024. Les sous-commissions sur les droits fondamentaux et sur la non-discrimination examineront ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 20 juin 2024.

2. Projet d'avis sur les modifications de la loi de la République kirghize sur les actes juridiques réglementaires

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2024\)015](#)) (VD/AK/as) sur les modifications de la loi de la République kirghize sur les actes juridiques réglementaires ([CDL-REF\(2024\)024](#) et [CDL-REF\(2024\)025](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Bustos Gisbert, M. Langášek et M. Vardanyan. Cette demande d'avis a été présentée par le ministre de la Justice du Kirghizistan le 30 avril 2024.

18:45	<i>Départ en bus de Piazzale Roma</i>
19:30	<i>Dîner au Restaurant Odino</i>
22:00	<i>Retour à Venise (Piazzale Roma)</i>

Samedi 22 juin 2024

09:30-10:30	<i>Discussion et adoption des rapports</i>
-------------	--

20. Rapport sur la déclaration interprétative révisée du Code de bonne conduite en matière électorale sur la stabilité du droit électoral

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, la déclaration interprétative révisée du Code de bonne conduite en matière électorale sur la stabilité du droit électoral ([CDL\(2024\)013](#)) (MJ/PG/gb), élaborée sur la base des observations de M. Darmanović, M. Holmøyvik, M. Kask, Mme Pabel, M. Josep Maria Castellà Andreu (ancien membre au titre de l'Espagne, expert) et M. Rafael Rubio Nuñez (ancien membre au titre de l'Espagne, expert). Le Conseil des élections démocratiques examinera cette déclaration interprétative révisée lors de sa réunion du 20 juin 2024.

21. Rapport sur les relations entre le Parlement et le Gouvernement : confiance et responsabilité

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le Rapport sur les relations entre le Parlement et le Gouvernement : confiance et responsabilité ([CDL\(2024\)007](#)); voir également le questionnaire ([CDL-PI\(2024\)003](#)) (SGM/PG/RG/is), rédigé sur la base des commentaires de M. Alivizatos, M. Barrett, Mme Biglino Campos, Mme Cartabia, M. Dimitrov, M. Grabenwarter et M. Meridor. Les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur l'Amérique latine examineront ce rapport lors de leur réunion conjointe du 20 juin 2024.

10:30-11:00	<i>Pause café</i>
11:00-13:00	<i>Questions électorales</i>
	<i>Discussion et adoption des rapports</i>
	<i>Rapports des réunions des sous-commissions</i>
	<i>Informations sur les conférences et séminaires</i>
	<i>Questions générales</i>

22. Rapport sur une réglementation des logiciels espions conforme à l'État de droit et aux droits humains : aperçu et considérations initiales

La Commission sera informée du rapport ([CDL\(2024\)006](#)) (DV/tp) sur une réglementation des logiciels espions conforme à l'État de droit et aux droits humains : aperçu et considérations initiales, établi sur la base des observations de M. Cameron, M. Ojanen, M. Otty et Mme Tamar Kaldani (experte). Les sous-commissions sur les droits fondamentaux et sur la non-discrimination examineront ce rapport lors de leur réunion conjointe du 20 juin 2024.

[23. Manuel pour les missions d'observation électorale]

Voir Point 11.

24. Élections au Mexique

La Commission sera informée de la mission d'une délégation de la Commission de Venise à Mexico dans le cadre des élections qui ont eu lieu au Mexique le 2 juin 2024.

25. Rapport de la réunion conjointe des sous-commissions sur les droits fondamentaux et la non-discrimination (20 juin 2024)

Le Président de la réunion est invité à informer la Commission des résultats et conclusions de la réunion tenue le 20 juin 2024.

[Lien à l'ordre du jour annoté révisé](#)

26. Rapport de la réunion conjointe des sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur l'Amérique latine (20 juin 2024)

Le Président de la réunion est invité à informer la Commission des résultats et conclusions de la réunion tenue le 20 juin 2024.

[Lien à l'ordre du jour annoté révisé](#)

27. Informations sur les conférences et séminaires

La Commission sera informée des résultats et des conclusions des conférences et séminaires.

28. Autres questions

29. Dates des prochaines sessions plénières

140 ^e	session plénière	11-12 octobre 2024
141 ^e	session plénière	6-7 décembre 2024
142 ^e	session plénière	14-15 mars 2025
143 ^e	session plénière	13-14 juin 2025
144 ^e	session plénière	10-11 octobre 2025
145 ^e	session plénière	12-13 décembre 2025

Les réunions des sous-commissions ainsi que la réunion du Conseil des élections démocratiques auront lieu la veille des sessions plénières.